

Il serait d'une bonne administration de réclamer au moins quelque somme, avant de reconnaître comme légitime par devant le protonotaire communal, l'établissement des Frères-Prêcheurs en ce lieu !

Ces pensées occupèrent le seigneur podestat durant son retour, et pendant son souper de famille, et même, je dois l'avouer, pendant sa prière du soir.

Mais, comme il n'était point un mécréant, avant que de s'en ouvrir au conseil de ville, il résolut de chercher, avec les Frères-Prêcheurs, une base d'entente, qui lui permit de présenter à ses concitoyens une solution conciliant tous les intérêts. Dès le lendemain matin, il vint au couvent exposer ses idées au Révérend Prieur.

La réclamation était inattendue : le Prieur en fut abasourdi. Ce n'était point un diplomate : il reconnut les droits de la ville de Fiesole, mais il rappela qu'il avait occupé un terrain désert et inculte, ajoutant que le silence bienveillant des autorités lui avait fait l'effet d'une cession tacite :

— Il en arrivera, conclut-il humblement, comme il plaira à Dieu et à Votre Seigneurie. Mais elle sait que nous sommes des mendiants, par voeu et par profession, que notre Père saint Dominique nous a défendu de thésauriser ; que nous n'avons ni sou ni maille, et que, si l'on nous chasse, nous vous laisserons nos pauvres constructions commencées, nous irons planter notre tente où nous poussera le vent du bon Dieu !

Le départ des Frères-Prêcheurs ! le podestat n'avait pas envisagé cette violente hypothèse : on les aimait en ville, et lui-même n'avait pour eux que respect et attachement. Il protesta avec sincérité qu'il ne souhaitait rien de semblable.

— Cependant, ajouta-t-il, Votre Paternité doit souhaiter un titre de propriété en règle ; et, malgré toute notre bonne volonté, l'état de nos finances ne nous permet pas de vous faire une pure donation. Cherchons ensemble un accommodement.

L'accommodelement intervint, et le premier instruit de la chose fut le jeune moine peintre, Fra Giovanni. Le Prieur l'alla trouver sur son échafaudage, dans la salle du chapitre :